

**TRAVAUX DE RENOVATION ET DE REHABILITATION DES PARCS ET  
PROMENADES  
CREDIT-CADRE ANNUEL 1999**

*Préavis n° 50*

Lausanne, le 10 septembre 1998

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

**1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 800'000 francs nécessaire à la couverture des frais de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation des parcs et promenades publics pour l'exercice 1999.

**2. Préambule**

Le service des parcs et promenades de la Direction des Travaux entretient plus de 350 hectares d'espaces verts. Si une grande partie de ceux-ci datent de « l'après 64 », il n'en demeure pas moins que les aménagements les plus connus, tels que les parcs de Valency, de Montriond-Milan, de Chissiez, de Derrière-Bourg ou du Denantou, accusent plus d'un demi-siècle d'existence. Jusqu'à ce jour, les petites réfections sont assumées par le budget courant du service. Alors que les travaux plus importants doivent faire l'objet de préavis spécifiques, le montant de ces interventions dépassant généralement la limite des 100'000 francs. On procède alors à des remises en état globales, alors que certains éléments pourraient subsister encore quelques années.

Le crédit-cadre annuel permettrait, quant à lui, de travailler selon les degrés d'urgence. De plus, les efforts déployés par la Ville de Lausanne pour gagner des espaces de verdure, en particulier depuis la mise sur pied du *Comité des espaces publics (CEP)*, impliquent régulièrement des interventions qui sont assumées actuellement par le budget de fonctionnement du service des parcs et promenades, dont ce n'est pas le but.

### 3. Exposé

Les travaux à réaliser peuvent se répartir en trois grands groupes :

- a) Les travaux d'entretien ordinaire, tailles, plantations, remplacement d'arbres abîmés accidentellement, réparation ou remplacement des mobiliers et jeux mis à disposition du public.

Ces opérations sont planifiables et ne posent pas de problèmes particuliers dans la mesure où leur coût peut être estimé empiriquement mais de manière fiable, et leur financement est assuré chaque année par le budget de fonctionnement.

- b) Les travaux de création ou d'aménagement de surfaces acquises par la Ville de Lausanne dans le but d'y créer des espaces verts publics et qui font donc l'objet de demandes de crédits par la voie de préavis spécifiques.

- c) Des travaux de rénovation, d'extension ou d'amélioration des aménagements « verts » d'une importance que l'on peut qualifier de faible à moyenne ; il s'agit notamment :

- des rénovations partielles ou des adaptations des parcs qui ont subi une forte dégradation,
- des aménagements d'intérêt public sur des terrains cédés à la Ville lors de procédures d'autorisation de construire,
- des adaptations du domaine public entraînant l'aménagement de zones de verdure supplémentaires, en particulier suite à des études effectuées dans le cadre du CEP.

Le financement de ces travaux par le budget de fonctionnement n'est pas approprié car il ne s'agit pas d'entretien proprement dit, mais plutôt de rénovation et d'aménagements localisés. De plus, ces chantiers chevauchent souvent deux années civiles et les montants mis en jeu dépassent le cadre usuel du budget.

Pour éviter une inflation de préavis, permettre une plus grande rapidité d'intervention en supprimant les délais d'obtention des crédits spécifiques et offrir la souplesse d'adaptation nécessaire face aux circonstances imprévisibles ou urgentes, la Direction des travaux présente une demande de crédit annuel pour les rénovations, adaptations et réhabilitations à réaliser par le service des parcs et promenades.

### 4. Interventions prévues en 1999

#### 4.1 Travaux prévus

L'ouverture des chantiers est tributaire, entre autres, des travaux effectués par d'autres intervenants, de la planification des chantiers de constructions privées, des décisions prises par le CEP quant à l'aménagement d'espaces proches de la voirie, de la nécessité et de l'urgence de remettre en état, de renforcer ou de remplacer certains équipements ou jeux. Pour ces raisons, la liste des objets est donnée à titre indicatif :

<p>I. <u>Travaux relatifs aux modifications des aménagements liés au domaine public :</u></p> <p>Les lieux d'interventions seront adoptés selon le suivi des affaires et des travaux financés par d'autres services.</p>	100'000.—
<p>II. <u>Travaux de réfections de parcs et promenades</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avenue de Rhodanie : Remplacement de tous les arbres de l'allée cavalière à la hauteur du parking dit de « la Segrave » y compris travaux de réfection de l'allée après dessouchages. Un élagage sévère a dû être entrepris d'urgence au printemps 1998 en raison de l'état de sénescence avancée des arbres.</li> <li>- Jardin Dapples : Raccordement des sacs d'eau pluviale, actuellement mis en puits perdus, et remise en état des surfaces.</li> <li>- Pyramides de Vidy : Vestiges de l'Expo 64, les plaques comportant les textes commémoratifs en quatre langues doivent être remises en état rapidement pour éviter une dégradation totale.</li> <li>- Volières à Mon-Repos : Actuellement, les grillages des volières ne sont plus adaptés à certains oiseaux en raison de leur très mauvais état. Ils se rompent un peu partout et doivent être bricolés de manière peu satisfaisante.</li> <li>- Promenade de la Sallaz : La place de dépôt actuelle doit être démolie et reconstruite car, réalisée en haut de la falaise de la vallée du Flon, elle est en train de s'effondrer. A cette occasion, elle sera déplacée à l'extérieur du parc, afin de mieux respecter le caractère paysager de celui-ci, réalisé à l'emplacement de l'ancien cimetière.</li> <li>- Cimetière du Bois-de-Vaux : Réaménagement de sections après désaffectation en vue de leur réutilisation.</li> </ul>	500'000.—
<p>III. <u>Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements</u></p> <p>Tant l'âge respectable de certains aménagements ludiques que l'évolution de la perception des besoins de l'enfant font apparaître la nécessité d'interventions sur les places de jeux en ce qui concerne le mobilier lui-même ou son environnement (zones souples, plantations, etc.).</p>	200'000.—
<p><b>TOTAL</b></p>	<hr style="width: 100%;"/> <p><b><u>800'000.—</u></b></p>

#### 4.2 Plan des investissements

Le montant de ce crédit figure au plan des investissements 1999-2002 pour un montant de 800'000 francs.

### 5. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis n° 50 de la Municipalité, du 10 septembre 1998;  
ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 800'000 francs pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et promenades en 1999
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatifs calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 4500.390 et 4500.331 du budget de la Direction des travaux, service des parcs et promenades
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
*Jean-Jacques Schilt*

Le secrétaire :  
*François Pasche*